

ⵜⴰⴳⴷⴰⵢⵜ ⵜⴰⴳⴷⴰⵢⵜ ⵜⴰⴳⴷⴰⵢⵜ
ⵜⴰⴳⴷⴰⵢⵜ ⵜⴰⴳⴷⴰⵢⵜ ⵜⴰⴳⴷⴰⵢⵜ
ⵜⴰⴳⴷⴰⵢⵜ ⵜⴰⴳⴷⴰⵢⵜ ⵜⴰⴳⴷⴰⵢⵜ



المملكة المغربية
وزارة التضامن و المرأة
و الأسرة و التنمية الإجتماعية

ROYAUME DU MAROC - MINISTÈRE DE LA SOLIDARITÉ, DE LA FEMME, DE LA FAMILLE ET DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Enquête nationale sur le Handicap 2014

Fiche technique



Février 2015

ENQUÊTE NATIONALE SUR LE HANDICAP 2014

INTRODUCTION

Dix ans après la réalisation de la première enquête nationale sur le handicap, le Ministère de la Solidarité, de la Femme, de la Famille et du Développement Social a réalisé durant l'année 2014 la seconde Enquête Nationale sur le Handicap (ENH2) afin de disposer de données statistiques actualisées dans ce domaine, ce qui permettra d'identifier les besoins des personnes en situation de handicap et d'élaborer des stratégies et programmes ayant plus d'efficacité et d'efficience.

Plusieurs facteurs sont à l'origine du lancement de cette deuxième enquête nationale dont principalement les profondes évolutions économiques, socioculturelles et politiques que connaît le Maroc durant cette dernière décennie, ainsi que l'intérêt porté aux Droits des catégories les plus vulnérables, dont les personnes en situation de handicap (PSH).

Ainsi, le Ministère de la Solidarité, de la Femme, de la Famille et du Développement Social a mis en œuvre cette deuxième enquête nationale, en adoptant une méthodologie validée par le Comité de Coordination des Études Statistiques (COCOES) du HCP, visa N°D.S./17/01

I. OBJECTIFS

Le premier objectif demeure la mise en place d'une nouvelle base de données statistiques sur le handicap au Maroc. Cette enquête permettra essentiellement de mesurer le degré de prévalence du handicap à l'échelon national et régional. Elle vise à identifier les dimensions quantitatives et qualitatives des situations de handicap et leurs manifestations dans notre pays.

Cette enquête vise à évaluer le degré d'accès des personnes en situation de handicap aux services de la santé, de l'éducation, de l'emploi et d'autres services et également à mettre en exergue les principaux obstacles à leur intégration dans la vie sociale et économique. S'ajoute à cela, un ciblage précis des besoins des personnes en situation de handicap, en vue d'une meilleure réponse à leurs attentes.



2. CADRE CONCEPTUEL

La deuxième enquête nationale sur le handicap a adopté le concept du Handicap retenu par la Convention Relative aux Droits des Personnes Handicapées ratifiée par le Royaume du Maroc en 2009.

« Par personnes handicapées, on entend des personnes qui présentent des incapacités physiques, mentales, intellectuelles ou sensorielles durables dont l'interaction avec diverses barrières peut faire obstacle à leur pleine et effective participation à la société sur la base de l'égalité avec les autres ».

3. METHODOLOGIE DE L'ENQUÊTE

La définition du handicap retenue découle également du protocole du *Washington Group on Disability Statistics (WG)*, considéré comme la référence méthodologique internationale dans le domaine du handicap.

La méthodologie développée par le Groupe de Washington est fondée sur la Classification Internationale du Fonctionnement, du Handicap et de la Santé (CIF) et se conforme aux principes et pratiques des agences nationales de statistiques, tels que définis par la Commission de statistique de l'ONU.

Il est à noter que ce protocole est fondé sur une méthodologie de ciblage et de collecte des données sur le handicap. Ainsi, le questionnaire, élaboré par le Groupe de Washington pour identifier les personnes en situation de handicap couvre six fonctions (domaines) essentielles: la vue, l'ouïe, la mobilité, la mémoire et la concentration, l'entretien personnel et la communication.

L'enquête 2014 s'est appuyée, pour la détermination du Taux National de Prévalence du Handicap, sur un questionnaire, en deux temps :

- **Un set de six questions**, considérées comme des questions filtres qui couvrent les six domaines fonctionnels cités plus haut.
- **Un set de 22 questions complémentaires** pour explorer davantage les premières déclarations ; la catégorie de population ayant déclaré avoir quelques à beaucoup de difficultés dans l'un des six domaines fonctionnels sus mentionnés, est soumise à des questions complémentaires de filtrage.

4. ECHANTILLONNAGE

a. Méthode de l'échantillonnage

La méthodologie adoptée dans cette enquête est celle relevant du sondage probabiliste. Ce qui implique que chaque élément de la population a une probabilité connue et non nulle d'appartenir à l'échantillon.

b. Base de sondage

L'échantillon de ménages a couvert l'ensemble des 16 régions du territoire national (urbain et rural), il représente toutes les catégories sociales. La base de sondage retenue est celle relative aux données cartographiques du HCP qui a servi pour la réalisation du RGPH 2004. Cette base de sondage a été ajustée, en collaboration avec les responsables de la Direction de la statistique pour s'adapter avec le découpage administratif de 2009, vu que les travaux cartographiques pour le RGPH de 2014 n'étaient pas encore prêts.

c. Taille de l'échantillon

L'échantillon retenu est constitué de 16044 alors que celui de l'enquête de 2004 était de 9080, ce qui assure un niveau de précision de 95% au niveau national et une marge d'erreur absolue entre 1 et 3%, selon les régions.



5. LES PRINCIPAUX RESULTATS DE L'ENQUETE NATIONALE SUR LE HANDICAP

- Le Taux National de Prévalence du Handicap de l'enquête nationale est de :
 - **6,8% de niveau léger à très sévère**, ce qui correspond à 2.264.672 personnes.
 - **6,4%**, de niveau **léger à modéré**, ce qui correspond à 94,12% de la totalité des PSH.
 - **2,2%** de la population totale, de niveau **modéré à très sévère**, soit **732.688 personnes**.
 - **0,6%** de niveau **très sévère**, soit **199.824** personnes.
- **1 ménage sur quatre (24,5 %)** compte en son sein au moins une personne en situation de handicap.
- **6,99 %** est le taux de prévalence du handicap dans les zones rurales contre **6,66 %** dans le milieu urbain. Le handicap ne présente pas une différence statistiquement significative par milieu de résidence.
- **6,8 %** est le taux de prévalence des femmes en situation du handicap contre 6,7 % des hommes. Ce taux de prévalence du handicap ne présente pas une différence statistiquement significative par sexe.
- **33,7 %** de la population âgée de 60 ans et plus se trouve en situation de handicap. Pour celle ayant entre 15 et 59 ans, le taux de prévalence du handicap représente 4,8% alors qu'il est de 1,8% chez la population âgée de moins de 15 ans.
- Le pourcentage de personnes ayant une ou plusieurs déficiences, parmi l'ensemble total des PSH montre que la déficience liée aux problèmes de mobilité est la plus présente chez les PSH avec un taux de **50,2%**. La déficience mentale **25,1%** et la déficience visuelle **23,8%** sont considérées également parmi les importantes déficiences rencontrées chez les PSH.
- Le Taux Régional de Prévalence du Handicap montre que certaines régions se situent au delà de la moyenne nationale. C'est le cas des régions de Laâyoune-Boujdour-Sakia el Hamra (13,4%), Tanger-Tétouan (11,42%) et Tadla Azilal (9,83%). Les autres régions sont en deçà de la moyenne nationale : Marrakech-Tansift-Al Haouz avec un taux de (3,94%), Grand Casablanca (3,96%), Rabat-Salé-Zemmour-Zaër (4,69%) et la région d'Oued Ed-Dahab-Lagouira (2,9%). Le taux de prévalence du handicap pour certaines régions est amplifié par le nombre de personnes ayant déclaré avoir des difficultés légères.
- **6,4%** des PSH de niveau modéré à très sévère âgées de moins de 18 ans, soit 1 personne sur 15 est orpheline de père ou de mère ou des deux parents.



- Le taux de personnes en situation de handicap bénéficiant des systèmes de protection sociale est de **34,1%**.
- **37,5%** des PSH (de modéré à très sévère) ont besoin d'aides techniques adaptées à leurs besoins.
- **41,8%** est le taux de scolarisation des enfants en situation de handicap (de modéré à très sévère) pour la tranche d'âge de 6 à 17 ans, soit 33000 enfants, tandis que le taux de scolarisation des enfants en situation de handicap (de léger à très sévère) est à **55,1%** soit 85000 enfants .
- **79%** des enfants en situation de handicap de niveau modéré à très sévère, scolarisés entre 5 et 17 ans, ont atteint au plus un niveau primaire au moment de l'enquête.
- **60,8%** des PSH de niveau modéré à très sévère ont des difficultés pour accéder aux soins généraux offerts par le système de santé.
- **47,65%** est le taux de chômage des personnes en situation du handicap, de léger à très sévère, soit 290000 personnes. Ce taux est 4 fois supérieur à celui du taux de chômage national (10,6%) enregistré durant la période de l'enquête nationale (avril- juin 2014), alors que le taux de chômage des personnes en situation du handicap, de modéré à très sévère, est de 67.75% soit 174.494 personnes . **Ce taux est 6 fois supérieur à celui du taux de chômage national.**

